



République Française

## COMPTE RENDU

### Conseil municipal du Vendredi 27 novembre 2020

#### Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19  
En exercice présents : 18  
Nombre de votants : 18

**Date de la convocation** : 20 novembre 2020

Le vingt-sept novembre deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents** : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yoann GALHAC, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann Le MOAL

**Absents** : Frédéric NADAL

**Secrétaire** : Aude FRIED

M. le Maire informe que l'ordre du jour est amendé de 2 points supplémentaires (délibération permanente de recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activités et l'additif/rectificatif du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2019) et suppression d'un point (CCVH projet de transfert de la compétence PLU à l'EPCI).

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour***

#### **I. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2020**

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 02 octobre 2020***

#### **II. Administration générale**

##### **1) Règlement intérieur conseil municipal**

Il s'agissait ici de délibérer sur la mise en place d'un règlement intérieur du conseil municipal, document obligatoire depuis l'installation de cette mandature. Le document régit les règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il constitue une véritable législation interne du conseil municipal et s'impose aux membres de l'assemblée délibérante, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation des décisions prises lors des conseils.

***Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve son règlement intérieur.***

### III. Finances

#### 1) Convention d'occupation du domaine public : droits de terrasse et de l'épicerie et tarification 2020

Il s'agissait ici de délibérer sur les recettes liées aux droits de terrasse et occupation du domaine public par les commerçants et restaurateurs de la Commune pour l'année 2020. Compte-tenu du contexte sanitaire et économique, il est proposé d'exonérer les professionnels du paiement de ces taxes.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'exonérer les droits de terrasse pour l'ensemble des commerçants et restaurateurs pour l'année 2020.**

#### 2) Aide financière de solidarité aux communes des départements du Gard et des Alpes Maritimes

La présente délibération porte sur le versement d'une aide financière de solidarité aux communes des départements du Gard et des Alpes Maritimes qui ont été durement frappées au début de l'automne par la tempête Alex. Il est proposé que la commune verse un secours de 300 euros par le biais de l'association des maires de l'Hérault.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'un secours exceptionnel de 300 euros à destination des communes du Gard et des Alpes Maritimes durement touchées par la tempête Alex.**

#### 3) Tarification ALP (garderie)

La présente délibération porte sur la tarification de la garderie, compétence reprise par la Commune depuis janvier 2020. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs 2019 et qui sont les suivants :

	<b>Tranche 1</b> Revenus mensuels inférieurs à 1 500 €	<b>Tranche 2</b> Revenus mensuels compris entre 1 501 et 1 800 €	<b>Tranche 3</b> Revenus mensuels supérieurs à 1 800 €
Matin ou soir	2.00 €	2.40 €	2.80 €
Matin et soir	2.70 €	3.30 €	3.90 €
Vendredi soir	0.40 €	0.50 €	0.60 €

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ensemble des tarifs des services périscolaires pour l'année 2020-2021 et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération.**

#### 4) Subvention exceptionnelle à Familles Rurales

Il s'agissait ici de délibérer sur une subvention exceptionnelle allouée à l'association Familles Rurales suite à l'organisation le samedi 05 septembre 2020 de la manifestation « La Retrouvade » à destination de toute la population. Vu le budget de cette manifestation, il est proposé le versement d'une subvention de 598 euros.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 598 euros à l'association Familles Rurales suite à l'organisation de la manifestation « La Retrouvade ».**

### IV. Urbanisme

#### 1) CCVH : projet de transfert de la compétence PLU à l'EPCI

Ce point est retiré de l'ordre du jour suite à la dérogation nationale, compte tenu du contexte sanitaire, pour délibérer avant la fin du premier semestre 2021.

#### 2) Autorisation de signature de la convention du dossier LARGUEZE

Il s'agissait ici de délibérer, suite à la demande des conjoints LARGUEZE, propriétaires des parcelles cadastrées B 2580 et 2581 situées derrière le parking de l'Argileum. Ces parcelles ont fait l'objet d'une division parcellaire et sont frappées respectivement des emplacements réservés n°3 et n°4. Suite au constat de désordres liés aux intempéries que le secteur connaissait des difficultés d'évacuation des eaux de pluie. La commune a demandé une étude hydraulique et le cabinet d'études a fait des préconisations de travaux tant pour la commune au niveau de la voirie tant au niveau des futures constructions. La commune ferait des travaux pour évacuer les eaux de pluies vers le ruisseau de l'Abus en contrepartie d'une cession gratuite des surfaces

des emplacements réservés et prendrait à sa charge les frais de géomètre et de notaire selon le protocole d'accord transactionnel proposé par l'avocat de la commune.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de protocole d'accord transactionnel avec les conjoints Larguez, dit que la Commune fera les travaux préconisés par l'étude hydraulique avant le 31 décembre 2021, autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier (bornage, acte notarié, devis de travaux...) et dit que les frais et honoraires afférents seront à la charge de la Commune.**

## V. Personnel communal

### 1) Dérogation à la règle du repos dominical pour le personnel communal pour l'année 2021

Il s'agissait ici de délibérer sur les modalités de travail, de rémunération et de récupération de la période de repos dominical pour les jours du week-end où les agents communaux sont sollicités pour travailler.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modalités de dérogation à la règle de repos dominical des employés municipaux pour l'année 2021.**

### 2) Personnel contractuel service périscolaire année 2020-2021

Il s'agissait ici de prendre acte des recrutements en personnel contractuel (6 agents à temps non complet) pour le service périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du recrutement de 6 agents à temps non complet contractuels pour le service périscolaire pour l'année 2020-2021.**

### 3) Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activités

Il s'agissait ici de convenir une délibération générale pour des recrutements de personnel non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activités (remplacement d'arrêts de travail, surcroît de travail...) pour des postes au service technique, service périscolaire ou service administratif.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise pendant la durée du mandat le recrutement de personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activités.**

### 4) Mise à jour du tableau des emplois

La présente délibération porte sur une mise à jour du tableau des emplois et effectifs de la collectivité dont le recensement fait apparaître : 15 postes de fonctionnaires de 2 emplois non pourvus et 9 contractuels dont 3 non pourvus.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des emplois et effectifs de la collectivité.**

## VI. Intercommunalité

### 1) CCVH : groupement de commandes 2020-2026 : service informatique mutualisé

Il s'agissait ici de délibérer sur la création d'un groupement de commande (17 communes en plus de la CCVH) pour tout achat de matériels, logiciels et services en matière d'informatique, de reprographie et de télécommunications) pour la période 2020-2026.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mutualisation au sein du groupement de commandes en matière d'informatique, de reprographie et de télécommunications pour la période 2020-2026 et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

### 2) CAO Ad hoc – Groupement de commande pour la passation de marchés informatiques et télécoms – Election d'un représentant et de son suppléant – Service informatique mutualisé

Cette délibération vient en complément de la précédente puisqu'elle implique avec l'adhésion au groupement d'achat au service

informatique mutualisé car il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Philippe PREVOST délégué titulaire et M. Régis MAHE délégué suppléant pour siéger au sein de la CAO du service informatique mutualisé**

3) CCVH : mutualisation des services – approbation des avenants portant prorogation des conventions

Il s'agissait ici de délibérer sur un avenant de prolongation des conventions de mutualisation des services dont le terme arrive au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la prolongation se terminerait le 31 mars 2022. Pour rappel, la Commune adhère au service mutualisé pour le groupement d'achats, le service informatique, l'observatoire fiscal, l'ingénierie de proximité en matière d'urbanisme et opérations d'aménagement. Il est décidé de ne pas reconduire la prestation Opérations d'aménagement.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les avenants portant prorogation des conventions de mutualisation sauf pour la thématique Opérations d'aménagement qui n'est pas reconduite et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.**

4) Hérault énergies : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques et/ou occasions

La présente délibération porte sur l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques et/ou d'occasions constitué par Hérault énergies qui sera le coordinateur des accords-cadres mis en place.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions et 16 voix pour, approuve l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques institué par Hérault énergies, autorise ce dernier à signer des marchés ou accords-cadres, accepte la participation financière de la commune et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

5) Hérault énergies – transfert de la compétence IRVE : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Il s'agissait ici de délibérer sur le transfert de la compétence IRVE (maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables) à Hérault énergies.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence IRVE à Hérault Energies, adopte les conditions administratives, techniques et financières de ce transfert, s'engage à verser à Hérault Energies les cotisations et participations dues, s'engage à inscrire au budget communal les sommes correspondantes, autorise M. le Maire à signer tous documents à ce transfert de compétences.**

6) CCVH : additif et rectificatif du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif exercice 2019

Il s'agissait ici de délibérer sur un additif et rectificatif au rapport sur la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement dont le précédent avait été adopté le 02 octobre 2020.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'additif et rectificatif du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectifs pour l'exercice 2019.**

## VII. Questions diverses

Un échange de propos se fait sur les difficultés au sein du service Tourisme de la CCVH.

Il est décidé une autre séance de conseil municipal le vendredi 18 décembre 2020 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

La secrétaire de séance  
Mme Aude FRIED

Le Maire  
Pascal DELIEUZE